

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_52
id. 928

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

POLITIQUES EN FAVEUR DU COVOITURAGE

Comme vous le savez, le covoiturage constitue l'un des **axes prioritaires** que nous avons retenu dans le cadre du **Schéma Départemental des Mobilités**.

A ce titre plusieurs actions ont été initiées, qu'il s'agisse des **infrastructures** de covoiturage, pour lesquelles nous nous sommes dotés d'une politique d'intervention dédiée au financement d'aires dédiées, ou de la **mise en relation** des usagers.

A travers ce rapport, je vous propose de faire un point d'avancement sur les actions en cours.

I. AIRES DE COVOITURAGE

Suite à l'**enquête** réalisée en Janvier 2013 par l'Agence de Développement Economique de Tarn-et-Garonne (ADE82) et nos services, nous avons pu **cartographier les concentrations de stationnement**, organisées ou sauvages, liées à la pratique du covoiturage.

Dans la continuité de cette enquête, il est apparu nécessaire de mettre en place une **politique départementale** destinée à accompagner les territoires dans l'**aménagement d'aires de covoiturage**. Deux démarches distinctes sont en cours.

Ainsi le dispositif de financement du Conseil Général a fait l'objet d'un premier projet d'aire de covoiturage porté par la **Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier**.

Cette aire serait implantée aux abords du rond-point de la D820 et de la D5 (route de Labastide-Saint-Pierre). Une étude doit être menée prochainement pour évaluer le coût du projet qui pourrait être programmé en **2 tranches de 50 places de stationnement**.

Vinci-ASF a par ailleurs émis l'idée de réaliser une aire de covoiturage sur le **secteur de la gare de péage de Bressols** : cette réflexion, encore embryonnaire, doit être intégrée dans le projet de la Communauté de communes du terroir de Grisolles et Villebrumier envisagé à quelques kilomètres.

Dans le cadre des échanges conduits avec Vinci-ASF, l'ADE82 a rencontré les responsables techniques du district de Montauban le **6 Juin 2014**. A cette occasion, à la demande de l'ADE82, Vinci ASF a présenté les **différentes options envisageables** pour la réalisation d'aires de covoiturage aux gares de péage de **Saint-Loup** et de **Castelsarrasin**.

L'ADE82 a saisi par courrier les **Communautés de communes des Deux Rives et de Castelsarrasin-Moissac**, ainsi que les communes concernées, afin de les informer et de les associer à une réunion de travail programmée le 20 Juin 2014 en présence de la Direction des Services Techniques du Conseil Général.

Pour nous permettre de prendre position sur ces projets lors de notre prochaine assemblée départementale, je vous propose de demander à Vinci-ASF de produire un **avant-projet cartographié et chiffré** des aménagements à l'étude sur les deux sites concernés.

II. CREATION DU SITE INTERNET DE COVOITURAGE

En complément de la politique en faveur des aires de covoiturage, à l'occasion de la Décision Modificative n°1 de 2013, nous avons retenu le principe de l'**adhésion du Conseil Général à un réseau de covoiturage**, pour faciliter la mise en relation des usagers et encourager la pratique.

Pour répondre à cette volonté de l'Assemblée Départementale, l'ADE82 et le chargé de mission « Plan Climat-Energie » du Conseil Général ont travaillé de concert afin d'établir un cahier des charges et d'avancer dans la mise en œuvre de cette **plateforme**.

Une consultation a été lancée en ce sens et a permis de désigner, le 16 Mai 2014, le prestataire « **La Roue Verte** » pour nous accompagner dans la création de la plateforme internet de covoiturage.

« La Roue Verte » est l'un des **prestataires majeurs** en matière de création de ce type de plateforme internet. On relève notamment parmi ses références la réalisation de sites pour les Conseils Généraux de la Haute-Savoie et de l'Eure-et-Loir, la Communauté Urbaine du Grand Lyon, le Commissariat à l'Energie Atomique et quelques grandes entreprises parmi lesquelles Sagem, Veolia Environnement, Eurocopter ou encore ST Microelectronics.

Conformément au souhait de notre Assemblée, le dispositif permettra une **mise en relation** des utilisateurs inscrits sur notre plateforme avec la **base de donnée nationale** du prestataire.

Cette mise en commun des bases de données d'utilisateurs est un pré-requis indispensable pour disposer d'une **communauté de covoitureurs** suffisamment large et **ouverte**. Elle nous assure que la plateforme départementale ne sera pas un objet isolé et à faible audience mais, bien au contraire, qu'elle bénéficiera d'une **très bonne visibilité** et d'une audience plus large.

Le dispositif sera **opérationnel au début du mois d'août**, avec une période de test en situation réelle jusqu'au **lancement à la rentrée de Septembre 2014**, avec une campagne de communication adaptée.

Il offrira la possibilité d'**accueillir des partenaires** qui pourront regrouper des sous-populations d'utilisateurs comme les salariés **d'entreprises** ou de **zone d'activités**, ou les **communautés de communes** qui pourront ainsi inscrire leur propre politique en faveur de la mobilité dans notre dispositif départemental.

A ce titre, les entreprises de la **zone logistique de Montbartier et de la zone de Lauzard** à Labastide Saint-Pierre, qui se sont engagées dans un **Plan de Déplacement Inter-Entreprises** conduit par le Syndicat Mixte « Grand Sud Logistique », pourront bénéficier sur le site départemental de covoiturage d'un **espace partenaire dédié** à leurs employés, et en interconnexion avec les autres utilisateurs inscrits.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les orientations suivantes :

Aires de covoiturage

- Autorise Monsieur le Président à demander à Vinci-ASF de produire un avant-projet cartographié et chiffré des aménagements à l'étude concernant les gares de péage de Saint-Loup et de Castelsarrasin ;

Création du site internet de covoiturage

- Prend acte de la désignation du prestataire "la Roue Verte" pour accompagner le Conseil Général dans la création de la plateforme internet de covoiturage ; ce dispositif tel que sus détaillé, permettra une mise en relation des utilisateurs inscrits sur la plateforme départementale avec la base de donnée nationale du prestataire ;

- Précise que cette plateforme sera opérationnelle au début du mois d'août, avec une période de test en situation réelle jusqu'au lancement à la rentrée de Septembre 2014, avec une campagne de communication adaptée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET